



Charges sociales à partir du 01.01.2010

<i>Nature</i>	<i>Part employeur</i>	<i>Part employé</i>	TOTAL
A.V.S.	5,05%	5,05%	10,1%
Chômage	Jusqu'à Frs. 126'000.- 1 %	Jusqu'à Frs. 126'000.- 1 %	Jusqu'à Frs. 126'000.- 2 %
Assurance Maternité Genevoise	0,045 %	0,045 %	0,09 %
Allocations Familiales Genevoises	1,4 %		1,4 %
2^e pilier (Gastrosuisse)	7% sal. coordonné	7% sal. coordonné	14% sal. coordonné

SWICA	Professionnels	Non-professionnels	
ACCIDENT OBLIGATOIRE	0,927 %	2,217 %	3,144 %
ACC. COMPLÉMENTAIRE	0,180 %		0,180 %
Acc. facultative pour employeur	3,606 %	inclus	3,606 %
MALADIE INDEM. JOURN.			
Variante 2 (4 ^e jour)	1,870 %	1,870 %	3,74 %
Variante 3 (8 ^e jour)	1,605 %	1,605 %	3,21 %
Variante 4 (15 ^e jour)	1,425 %	1,425 %	2,85 %
Variante 5 (22 ^e jour)	1,22 %	1,22 %	2,44 %
Variante 6 (31 ^e jour)	0,89 %	0,89 %	1,78 %
Variante 7 (61 ^e jour)	0,56 %	0,56 %	1,12 %
MALADIE SOINS GENÈVE			
HMO	0,00	€ 25 ans : 287,80 + 25 ans : 338,60	
Medica	0,00	19 à 25 ans : 316,60 + 25 ans : 372,40	
Standard		€ 25 ans : 359,40 + 25 ans : 423,10	
Telmed		19 à 25 ans : 305,70 + 25 ans : 359,70	

NOURRITURE (depuis le 01.01.2007)

Fr. 3.50 TTC le petit déjeuner
Fr. 10.00 TTC le repas de midi
Fr. 8.00 TTC le repas du soir

HEBERGEMENT (depuis le 01.01.2007)

Fr. 11.50 par jour (les déductions pour le logement ne sont pas soumises à la TVA)